

Vote obligatoire lors de Requêtes en Accréditation

Consœurs,
Confrères,

Comme vous avez pu lire dans les journaux, français et anglais, à Montréal comme à Québec et Sherbrooke, certains analystes de l'Institut Économique de Montréal soumettent qu'au nom de la démocratie il doit y avoir un vote obligatoire lors d'une requête en accréditation (une demande de syndicalisation) afin de confirmer la volonté des travailleurs et travailleuses.

Qui est en accord avec cette affirmation ? Eh bien, le Conseil du Patronat (dont l'ancien président est le nouveau président de l'Institut Économique de Montréal), les jeunes libéraux en congrès, les jeunes adéquistes en congrès et voilà qu'ils se sentent légitimés par un sondage qui leur donnerait raison.

Sous la couverture, trop souvent utilisée, de la grande démocratie, ils soulèvent que 71 % de la population est d'accord car « c'est démocratique » et le plus surprenant c'est que 80% des syndiqués seraient aussi en accord. J'aimerais bien entendre comment la question a été posée par les sondeurs.

Mais depuis quand les employeurs s'inquiètent-ils de la démocratie dans les milieux de travail?

Le seul qui peut apporter la démocratie au travail c'est le Syndicat et c'est de ça qu'ils ont vraiment peur, une peur bleue.

Il est évident qu'à première vue, ça semble bien fondé car démocratique. Et qui donc serait contre de tenir un vote démocratiquement.

Mais la réalité est tout autre.

La très grande majorité d'entre nous, syndiqués, n'a jamais eu à se battre pour se syndiquer et n'a jamais participé à une campagne de syndicalisation.

Au souper reconnaissance de la section locale 869, ce printemps dernier, un hommage fût rendu à ceux et celles qui ont participé à la syndicalisation de Rolls Royce Canada, un hommage à leur COURAGE; courage de se tenir debout face à l'employeur, avec les risques que ça comportait, courage de se tenir debout face aux autres travailleurs qui étaient contre, courage de vouloir se faire respecter quitte à en assumer les conséquences.

En 2009, une campagne de syndicalisation se fait encore en secret, comme si c'était toujours illégal de se syndiquer. Mais pourquoi donc ?

Parce que des travailleurs et des travailleuses se font congédier en tentant d'exercer ce droit de se syndiquer. Lorsque l'employeur ne trouve pas de raisons disciplinaires pour les congédier, ils se retrouvent isolés, épiés et trop souvent subtilement menacés. Parce

que les employeurs utilisent des moyens crapuleux pour démotiver ces travailleurs qui ne cherchent qu'à se faire respecter; tels appels anonymes à leurs conjoints/conjointes qui présument la perte de leur emploi, la fermeture de l'usine ou du bureau.

Ceux et celles qui étaient au dernier Congrès de la FTQ à Québec, ont entendu de tels exemples pendant une heure et demi, que ce soit l'exemple de Messier Dowty à Mirabel ou de Walmart au Saguenay.

Pourquoi ce droit de se syndiquer est-il perçu comme un désavantage pour les entreprises québécoises devant la concurrence internationale ? Ça va si mal que ça au Québec ?

Non, ce n'est pas la raison.

La raison est bien simple : Ils sont contre et archi-contre les syndicats. Ils sont contre le fait que les travailleurs et travailleuses veulent se faire respecter, négocier librement, faire respecter les lois et normes du travail. Ça va tellement mieux quand il n'y a pas de syndicat, pas d'arbitrage, pas de négociations, des comités santé sécurité bien encadrés par les patrons avec des travailleurs peu formés et un droit de gérance sans limites.

Pourquoi veulent-ils un vote obligatoire ?

Car si il y a une requête en accréditation, et qu'un vote a lieu une semaine ou deux après la requête, et bien ça leur donne toute l'opportunité, huit, douze ou 16 heures par jour, de parler à LEURS employés et de leur expliquer, avec l'aide de leurs avocats les méfaits de la syndicalisation, de leur expliquer que l'entreprise pourrait fermer ou déménager dans une autre province ou un autre pays, de menacer ou même congédier les militants syndicaux, de créer la dissension, la méfiance, la crainte, la dénonciation et l'inquiétude parmi les employés et leurs familles par ricochet.

Avec comme seul but : Conserver leur contrôle total sur votre vie au travail.

Je vous exhorte à en discuter dans vos assemblées syndicales quelles qu'elles soient; d'expliquer aux gens que vous connaissez, votre famille, vos enfants, pourquoi le système actuel d'accréditation est adéquat et quels en sont les raisons.

Le processus actuel est très démocratique, car il nécessite une vraie majorité (50%+1) des travailleurs et travailleuses pouvant être affectés et non pas une majorité des votes de ceux et celles qui ont votés.

Si vous désirez en savoir plus, et bien, demandez à ceux et celles qui ont participé à la syndicalisation dans leur milieu de travail ou qui ont participé à des campagnes de syndicalisation.

Syndicalement,

Gilles Brosseau
Coordonateur québécois - AIMTA